

Réunion d'information du 5 février 2026 sur la réforme du réseau territoriale de la DGCCRF

Déclaration préalable

Madame la Directrice Générale

En préambule, **Solidaires CCRF & SCL** tient à préciser que le message que nous vous avons adressé le 31 janvier en vue de préparer cette réunion avait pour but d'évoquer quelques interrogations et de porter à votre connaissance le projet d'organisation qui nous porterons suite au mandat de notre congrès de 2024.

L'idée était de gagner du temps sur cette réunion en évoquant ces éléments à l'avance. Nous vous remercions d'ailleurs pour votre réponse rapide et circonstanciée.

Sur la réforme de l'organisation territoriale objet de cette réunion, **Solidaires CCRF & SCL** tient à rappeler encore une fois qu'il s'agit avant tout d'un choix politique et idéologique. Il existe d'autres moyens de financer des services publics de qualité, présents partout au service des tous et toutes, comme il existe d'autres politiques fiscales, sociales environnementales plus juste et efficaces, ce n'est pas celle choisie par le gouvernement et les représentant.es des électeurs et électrices qui le soutiennent actuellement.

La baisse importante des effectifs sur les 20 dernières années n'est évoquée que rapidement dans le rapport de la cour des comptes de janvier 2025 qui n'en fait jamais un élément majeur de la désorganisation du réseau territorial.

Encore plus incroyable, la cour des comptes ne mentionne l'impact de l'ATE sur la DGCCRF que comme un « *ralentissement dans la prise en compte des spécificités des missions de contrôle et d'enquêtes* », quel doux euphémisme !!!

Il est même écrit :

« *Les préfets se montrent en général peu interventionnistes sur le cœur de métier des services.* »

A mille lieux des exemples que nous vous faisons régulièrement remonter depuis des années et lors d'évènements plus récents comme les pouées SHEIN ou la crise agricole. Les préfet.es ou leurs représentant.es (directeurs.trices de DDI) s'immiscent régulièrement dans les procédures des agent.es de la DGCCRF y compris dans des procédures pénales alors que cela ne relève pas de leurs prérogatives. Les détournements des procédures et du travail des agent.es pour des visées de communication local sont fréquents.

Sans parler du temps perdu dans les réunions inutiles et des procédures inutiles pour les chef.fes

Dans le même rapport, la cour des comptes mentionne « *un champ d'action large* » et « *des missions stables en apparence* », sans jamais faire état de l'investissement des agent.e de la DGCCRF qui malgré la désorganisation et la baisse des effectifs font de leur mieux pour assurer leurs missions au service de nos concitoyen.nes .

C'est vrai que nous sommes dans un rapport sous un angle purement comptable et que l'engagement des agent.es publics n'a que peu de choses à faire dans ce genre de bilan.

Dernier point sur ces éléments introductifs, l'élément déclencheur de cette injonction de réorganisation du réseau territoriale semble être le rapport de la cour des comptes de novembre 2025 sur le commerce électronique qui ne prend en considération qu'un pan des missions de la DGCCRF. Nos contrôles ne portent pas que sur le commerce électronique comme le montre chaque nouvelle crise pour laquelle nous sommes sollicité.es pour aller faire des contrôles au niveau local et toutes affaires cessantes.

Solidaires CCRF & SCL porte un changement d'organisation pour plus d'efficacité dans la réalisation de l'ensemble de nos missions, dans l'intérêt des agent.es de la DGCCRF et l'amélioration de leurs conditions de travail, mais surtout pour un service public pour nos concitoyens. Pas quelque chose de bâclé, sans prise en compte de l'ensemble des missions exercées et uniquement pour répondre à des injonctions de communication.